

École de
Granada
Code de
Vie



2026-2027

Table des matières

La bienveillance..... 3

Code de vie de l'école 4

 Code vestimentaire 5

Référentiel disciplinaire..... 6

 Agirs de niveau 1 6

 Agirs de niveau 2 7

 Agirs de niveau 3 8

Pour les parents..... 9

La bienveillance

Introduction au code de vie

Le code de vie de l'école de Granada vise à offrir à chaque élève un milieu harmonieux, sécuritaire, inclusif et propice aux apprentissages. Il établit un cadre commun clair qui guide les élèves, le personnel et les parents dans leur rôle de partenaires de la réussite scolaire.

À l'école de Granada, le code de vie s'appuie également sur l'enseignement explicite des fonctions exécutives. Ces habiletés du cerveau permettent aux élèves de se réguler, de réfléchir avant d'agir, de faire des choix responsables et d'adopter des comportements attendus.

Nous reconnaissons que les comportements sont étroitement liés au développement du cerveau. Les élèves sont donc accompagnés de façon progressive et bienveillante dans l'apprentissage de stratégies leur permettant de respecter les règles de l'école, tout en tenant compte de leur âge et de leur développement.

Principes directeurs

- Chaque élève et chaque membre du personnel a le droit d'évoluer dans un environnement respectueux, sécuritaire et bienveillant.
- Chaque élève a le devoir de respecter les règles de vie de l'école, de collaborer avec les intervenants scolaires et d'adopter des comportements favorisant sa réussite scolaire.
- Le code de vie repose sur trois valeurs fondamentales : le respect, la responsabilité et l'empathie.

Approche éducative

Les interventions éducatives ont pour objectifs :

- de faire cesser les comportements inappropriés;
- de soutenir l'élève dans le développement de comportements socialement acceptables;
- de reconnaître et valoriser les comportements conformes au code de vie.
-

Les interventions sont appliquées avec justice, équité et respect, dans un esprit éducatif axé sur la rigueur, la constance et la collaboration.

Elles s'appuient également sur le langage spécifique est commun, afin d'aider l'élève à comprendre ce qui se passe dans son cerveau et à développer des stratégies concrètes pour mieux se réguler.

Code de vie de l'école

Respect	Comportements attendus
Le respect est la base de la bienveillance. Il signifie traiter les autres avec considération, courtoisie et ouverture. Le respect implique la capacité de : • S'arrêter (impulsivité); • réfléchir avant d'agir; • choisir des paroles et des gestes appropriés, même lorsqu'une émotion est forte; • ajuster ses comportements selon la situation (flexibilité). Les élèves apprennent ainsi à se respecter eux-mêmes, à respecter les autres et leur environnement.	• Je respecte les autres dans mes gestes et paroles. • Je porte des vêtements décents et convenables à un milieu scolaire (voir code vestimentaire). • Je garde mes appareils mobiles (dont les cellulaires) et mes écouteurs à la maison, car ils sont interdits à l'école pour tous les élèves. • Je ne publie pas sur les réseaux sociaux du contenu concernant l'école de quelque façon que ce soit (la loi permet l'utilisation des réseaux sociaux à partir de 13 ans). • Je n'affiche aucun signe religieux ni symbole de violence sous quelque forme que ce soit. • Je vouvoie tous les intervenants scolaires et je les appelle Madame ou Monsieur.
Responsabilité	Comportements attendus
La responsabilité amène les élèves à assumer leurs actions et à s'engager activement dans leurs apprentissages. Être responsable, c'est être capable de : • se mettre en action (activation); • maintenir son attention (attention dirigée); • se souvenir des consignes et du matériel nécessaire (mémoire de travail); • persévérer dans une tâche, même lorsqu'elle demande un effort. Chaque élève est encouragé à demander de l'aide lorsque nécessaire et à adopter des stratégies favorisant sa réussite.	• J'obtempère et je collabore avec tous les intervenants de l'école. • Je respecte toutes les règles de l'école. • Je fais le travail dans les délais demandés. • J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages. • Je pose des questions et je demande de l'aide lorsque c'est nécessaire. • Je dénonce la violence, le harcèlement et l'intimidation dont je suis témoin.
Empathie	Comportements attendus

L'empathie consiste à comprendre et à reconnaître les émotions des autres. Elle repose sur la capacité de : • identifier et réguler ses émotions; • se mettre à la place de l'autre en étant flexible; • ajuster ses réactions, ses comportements et son discours interne pour maintenir des relations positives. L'empathie contribue à créer un climat scolaire où chacun se sent accepté, soutenu et en sécurité.	• Je prends soin de l'environnement scolaire. • Je collabore et fais preuve d'écoute. • Je prends soin des autres. • J'accepte les différences des autres.
--	---

Code vestimentaire

-
- Je viens à l'école avec des vêtements qui couvrent le haut de mes cuisses, mes fesses, mon dos, mon ventre et ma poitrine, tout en tenant sur mes épaules.
 - Je m'assure que mes sous-vêtements ne sont pas visibles.
 - Je m'habille en tenant compte de la température.
 - Je ne porte pas de vêtements affichant des signes religieux ou des symboles de violence.
 - Dans l'école, j'enlève mon capuchon et ma casquette.
 - À l'automne et au printemps, les élèves portent leur manteau ou leur veste s'il y a de la neige dans la cour.
 - Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant est vêtu de façon appropriée pour la température.
-

Référentiel disciplinaire

Les comportements sont encadrés selon un référentiel disciplinaire structuré en trois niveaux. À chaque niveau, l'intervention vise à éduquer l'élève et à développer ses habiletés de régulation par :

- L'enseignement explicite des comportements attendus.
- L'application de conséquences au besoin (selon le référentiel ci-dessous).
- La remédiation pour aider les élèves à développer leurs compétences sociales et à surmonter leurs difficultés comportementales.

Les conséquences et les interventions éducatives s'intensifient selon le niveau ou la répétition d'un même comportement, ainsi qu'en fonction de la collaboration de l'élève. L'âge de celui-ci est également pris en compte.

Agirs de niveau 1

Lors d'un agir de niveau 1, l'intervention vise prioritairement à :

- identifier la fonction exécutive en difficulté;
- nommer ce qui se passe dans le cerveau de l'élève;
- enseigner ou rappeler une stratégie Optifex adaptée;
- permettre à l'élève de corriger son comportement.

Comportement	Arrêt d'agir
☐ Être brusque envers les pairs (manque de respect - paroles et gestes) ☐ Lancer de la neige ou des objets sans viser personne ☐ Lors d'un jeu : bousculer (pousser, se chamailler) ☐ Ne pas respecter les règles de conduite (code de vie, code vestimentaire) ☐ Ne pas se mobiliser ou ne pas faire son travail en classe ☐ Utiliser un langage inapproprié (qui n'est pas dirigé vers un individu)	☐ Envoyer au mur ☐ Marcher avec l'adulte ☐ Obliger à se retirer du jeu (changer de jeu ou aller marcher plus loin) ☐ Placer ou retirer du rang ☐ Reprise de temps
<i>Il est à noter que selon leur intensité ou leur fréquence, plusieurs actions de niveau 1 peuvent basculer en niveau 2.</i>	

Agirs de niveau 2

Situation nécessitant l'intervention d'une TES

Lorsque les comportements persistent ou s'intensifient, des conséquences éducatives plus structurées sont appliquées.

En plus des mesures prévues, une remédiation ciblée est mise en place afin de permettre à l'élève de renforcer la fonction exécutive en difficulté (réflexion guidée, pratique de stratégie, accompagnement par un adulte).

Comportement	Arrêt d'agir
☐ Avertissements répétitifs de niveau 1 ☐ Agresser un autre élève (physique ou verbal) ☐ Nuire à sa réussite ou celle des autres par des comportements dérangeants. ☐ Refuser de collaborer ☐ Refuser de remettre à son parent la fiche disciplinaire ☐ Répliquer, argumenter ou être impoli avec l'adulte ☐ Se sauver de l'école ou de la classe ☐ Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des sacres ou moqueries ☐ Utilisation d'un cellulaire ou d'un appareil électronique personnel	☐ Ajout d'une fiche disciplinaire supplémentaire ☐ Confisquer l'objet ou l'appareil électronique jusqu'à ce que les parents viennent le chercher ☐ Faire rentrer aux concertations ou aux journées pédagogiques ☐ Marcher avec l'adulte aux récréations ☐ Prendre une pause dans une autre classe ☐ Récréation par palier (avec des zones) ☐ Refaire plusieurs fois le geste attendu ☐ Reprise de temps durant la journée ou après l'école ☐ Retrait au mur pendant les récréations, de la classe, etc.
<i>Il est à noter que selon leur intensité ou leur fréquence plusieurs actions de niveau 2 peuvent basculer en niveau 3.</i>	

Réparation (recréer le lien positif entre l'élève et les personnes concernées)

1. Je regarde la personne dans les yeux.
2. Je lui nomme la raison pour laquelle je m'excuse (j'avoue mes torts).
3. Je lui explique ce que je ferai la prochaine fois pour éviter une telle situation.
4. Je m'excuse.
5. Je lui demande si la personne accepte mes excuses. demande s'il accepte mes excuses.
 - Donner de mon temps pour réparer mon erreur.
 - Écrire une lettre qui nomme des qualités de l'autre avec des exemples à l'appui.
 - Faire les tâches d'un autre élève ou d'un adulte.
 - Lettre d'excuses (1re - 2e - 3e années) (une seule pour le même geste).
 - Nettoyer ou remettre dans l'état initial.
 - Rendre service à un élève ou un adulte.
 - Travaux communautaires (si cela crée un malaise).
 - Tout autre geste jugé pertinent.

Agirs de niveau 3

Situation nécessitant l'intervention de la direction.

Les situations de niveau 3 nécessitent l'intervention de la direction et peuvent mener à l'application du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

L'analyse de la situation tient compte du développement des capacités de régulation de l'élève, de son âge et de ses besoins particuliers.

Un accompagnement soutenu peut être mis en place afin de prévenir la récurrence des comportements.

Comportement	Arrêt d'agir
☐ Agresser un autre élève (physique ou verbal) ☐ Agir de manière irrespectueuse envers l'adulte ☐ Auteur d'un acte d'intimidation ☐ Commettre un bris majeur/vandalisme ☐ Cracher en ciblant une personne ☐ Faire un vol ☐ Ignorer la demande de l'adulte ☐ Publication sur les réseaux sociaux de contenu dénigrant, harcelant ou violent en lien avec l'école ou de contenu filmé sans permission ☐ Répétition de billets de niveau 2 ☐ Menacer un intervenant de l'école ☐ Se mettre en position de danger	☐ Application du plan de lutte sur la violence et l'intimidation ☐ Intervention policière ☐ Suspension à l'interne ☐ Suspension externe
Pour certains élèves ayant des plans d'action particuliers, l'ajout de fiche peut ne pas être pertinent.	
Réparation (recréer le lien positif entre l'élève et les personnes concernées)	
1. Je regarde la personne dans les yeux. 2. Je lui nomme la raison pour laquelle je m'excuse (j'avoue mes torts). 3. Je lui explique ce que je ferai la prochaine fois pour éviter une telle situation. 4. Je m'excuse. 5. Je lui demande si la personne accepte mes excuses. ○ Écrire une lettre qui nomme des qualités de l'autre avec des exemples à l'appui. ○ Travaux communautaires (si cela crée un malaise). ○ Lettre d'excuses (1re - 2e - 3e années) (une seule pour le même geste). ○ Rendre service à un élève ou un adulte. ○ Faire les tâches d'un autre élève ou d'un adulte. ○ Donner de mon temps pour réparer mon erreur. ○ Nettoyer ou remettre dans l'état initial. ○ Aller saluer la personne que j'ai blessée tous les jours pendant X temps. ○ Tout autre geste jugé pertinent.	

Pour les parents

Les parents font partie de la communauté de l'école. Les actions suivantes assurent que la collaboration école-parent se fait dans la bienveillance.

Communication

- Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes.
- Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec le service du transport au 819-762-8161, poste 2243.
- Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents doivent prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant.
- Pour des raisons de sécurité, les parents qui effectuent un changement de destination pour leur enfant à la fin de la journée doivent le faire avant 16 heures le vendredi de la semaine précédente.

Absence

- Si l'absence de l'enfant est prévue, les parents doivent l'inscrire sur Mozaïk, et envoyer un courriel à l'enseignant, le secrétariat et le service de garde. S'ils n'ont accès ni à Internet ni à un cellulaire, ils doivent appeler la secrétaire au 819-762-8161, poste 1014.
- En tout temps, les parents ont l'obligation d'informer le service de garde de l'absence de leur enfant par courriel ou par téléphone au 819-762-8161, poste 1414.
- En cas d'absence prolongée (voyage, tournoi, etc.), les enseignants ne fournissent pas de travail à l'élève absent et ne reprennent pas les notions en récupération.

Accès à l'école

- Les enfants ne doivent pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h le matin et 12 h 45 le midi, car il n'y a pas de surveillance pour assurer leur sécurité.
- Le stationnement de l'école doit servir en priorité au personnel. **À compter de 7 h 55**, seul le débarcadère situé à l'avant de l'école est disponible pour les voitures des parents. Il est interdit d'entrer ou de sortir du stationnement de la cour d'école entre 8h et 8 h 08. Cet espace est réservé pour les autobus.
- Il est interdit d'attendre avec son enfant dans sa voiture, stationnée dans la cour, jusqu'à ce que la cloche sonne
- De 11 h 30 à 12 h 53, il faut passer par la porte de la salle communautaire ou la cour d'école pour les entrées.

Alimentation

- Les collations saines sont **FORTEMENT** encouragées.
- Il est interdit d'apporter des aliments contenant des noix, des arachides, fruits de mer ou poisson. Il est important de tenir compte de la liste qui sera envoyée en début d'année pour une mise à jour sur les restrictions alimentaires.
- L'équipe-école a fait le choix d'organiser le déroulement des journées spéciales et des privilèges. À cette fin, elle demande aux parents de **ne pas fournir de collation spéciale ou de cadeaux aux élèves sans avoir consulté l'enseignante ou l'éducatrice en service de garde responsable de leur enfant.**

Réseaux sociaux

- Les parents doivent s'assurer de respecter la loi et d'éviter que les enfants du primaire utilisent les réseaux sociaux. S'il y a des événements à gérer en lien avec ces derniers, ils ont la responsabilité d'intervenir. Cependant, si la situation perdure dans le milieu scolaire, les intervenants devront agir et, dans certaines situations, ils ont l'obligation d'aviser la police ou la protection de la jeunesse.